La conseil de la M. R. d’Ellice-Archie s’est réuni en séance ordinaire le vendredi 10 janvier 2020 au bureau municipal de McAuley.

Présents :

Préfet : Barry Lowes

Conseillers : Melissa Pateman JP Chartier

Angelo Fouillard Gab Huberdeau

Marla Dyke Cheryl Kleemola

Devon Gurniak

Directrice générale : Trisha Huberdeau

Absents :

Le préfet Barry Lowes ouvre la réunion à 9 h.

Rapport du contremaître

*Roland : camion de la M. R. a un ressort à lames cassé – doit aller chez H Bulley pour être réparé, il a aussi besoin de nouveaux amortisseurs et jambes de force; toit de la caserne de pompiers a besoin de réparations; pont plat sera rénové; l’indicateur FED a été changé sur le tracteur; qualité de l’eau à partir du réservoir no 2 semble bonne, mais il y a toujours une fuite quelque part (à 100 cubes/jour).*

*Jaret : batteries remplacées sur le tracteur Massey; emprunt de la souffleuse à feuilles pour les chutes de neige légères sur le trottoir; pompe à carburant du camion remplacée; suppression bientôt du FED du tracteur*

**Ordre du jour**

Résolution 1-20 (M. Dyke/A. Fouillard)

IL EST RÉSOLU QUE nous adoptions l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**Procès-verbal**

Résolution 2-20 (C. Kleemola / D. Gurniak)

IL EST RÉSOLU QUE nous adoptions le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 décembre 2019.

ADOPTÉE

**Questions financières**

Résolution 3-20 (G. Huberdeau/J. Chartier)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. R. d’Ellice-Archie approuve la conciliation bancaire et que les chèques nos 5756 à 5889 et les dépôts directs nos 225 à 226, totalisant 149 021,14 $ pour le mois de décembre 2019, soient adoptés et payés tels présentés.

ADOPTÉE.

Résolution 4-20 (M. Dyke/C. Kleemola)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport de situation du contrôle budgétaire en date du 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

Résolution 5-20 (G. Huberdeau/J. Chartier)

IL EST RÉSOLU QUE l’indemnité et le kilométrage pour le préfet et le conseil pour le mois de décembre 2019 soient payés inclusivement tels que soumis.

ADOPTÉE

**Comité plénier**

**Délégations**

**Affaires inachevées**

Résolution 6-20 (G. Huberdeau/M. Dyke)

ATTENDU QUE le plan financier de 2016 prévoyait le retrait de 60 000 $ du Fonds de réserve générale pour payer une étude de faisabilité sur l’étang d’épuration à McAuley et à Saint-Lazare, conformément à l’entente signée entre le conseil et la Commission des services d’approvisionnement en eau du Manitoba (CSAEM) pour un financement partagé;

ET ATTENDU QUE le conseil a reçu une facture de la CSAEM pour les frais encourus en 2019 au montant de 11 340,92 $;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la DG à retirer 11 340,92 $ du Fonds de réserve générale afin de payer les coûts de l’étude de faisabilité de l’étang d’épuration encourus par la CSAEM.

ADOPTÉE

Résolution 7-20 (M. Pateman / C. Kleemola)

ATTENDU QUE la M. R. d’Ellice-Archie s’engage à devenir membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE la M. R. d’Ellice-Archie a déjà créé un inventaire des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la M. R. d’Ellice-Archie a adopté un Plan d’action local sur les changements climatiques (PALCC) et l’a soumis à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

IL EST RÉSOLU QUE la M. R. d’Ellice-Archie s’engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à 20 % sous les niveaux de 2015 pour les opérations municipales dans un délai de 10 ans et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à 6 % sous les niveaux de 2015 dans la communauté dans un délai de 10 ans.

ADOPTÉE

Résolution 8-20 (A. Fouillard/G. Huberdeau)

ATTENDU QUE RF Now a approché le conseil et a présenté leurs plans pour creuser les services d’Internet à fibre optique dans la municipalité vers la ville de McAuley dans l’année 2020;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la route proposée (à l’est sur l’autoroute 571, puis au sud sur l’autoroute 41) de RF Now présentée au conseil le 9 janvier.

ADOPTÉE

**Affaires générales**

Résolution 9-20 (G. Huberdeau/M. Pateman)

ATTENDU QUE la DG a calculé un déficit entre les recettes perçues et les dépenses encourues pour l’entretien des cimetières situés dans la municipalité pour l’année 2019;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la DG à transférer la somme de 8 134,00 $ du Fonds en fiducie du cimetière au Fonds de fonctionnement général.

ADOPTÉE

Résolution 10-20 (G. Huberdeau/M. Dyke)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la DG à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme de création de collectivités durables pour l’amélioration de l’éclairage des patinoires McAuley et Manson.

ADOPTÉE

Résolution 11-20 (C. Kleemola / G. Huberdeau)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise Jacques Lemoine à s’inscrire et à assister aux cours sur la distribution et le traitement de l’eau offerts par Assiniboine Community College à Brandon en mars 2020, les dépenses étant payées selon les politiques.

ADOPTÉE

Résolution 12-20 (G. Huberdeau/J. Chartier)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la DG à émettre un don de 250,00 $ à la section locale de Fort Ellice pour appuyer les célébrations des Journées Louis-Riel 2020.

ADOPTÉE

**Règlements et politiques**

Résolution 13-20 (G. Huberdeau/A. Fouillard)

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte en première lecture le règlement no 01-2020, Règlement d’organisation.

ADOPTÉE.

**Plaintes de citoyens**

1. J. Haney – La DG présente la plainte déposée au sujet du chien d’un résident qui défèque sur la propriété d’autres personnes à Saint-Lazare. La DG a fait rapport au conseil des mesures qu’elle a prises à ce sujet à la satisfaction du conseil.
2. G. Fulham – La DG a présenté la plainte déposée au sujet d’un bovistop qui doit être remplacé et la demande de signalisation. Les membres du Conseil assureront le suivi de la plainte.

**Rapports de comités**

**Communications**

DE DISPOSITION

1. Remerciements de Braendle-Bruce Funeral Service NOTÉ et DÉPOSÉ
2. B&B Memorial Restoration NOTÉ et DÉPOSÉ
3. Lettre du ministre : Subvention destinée à la conservation des

richesses du patrimoine NOTÉ et DÉPOSÉ

**Levée**

Résolution 14-20 (C. Kleemola / M. Pateman)

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée. La M. R. d’Ellice-Archie doit se rencontrer en séance régulière le vendredi 14 février 2020 à 9 h au bureau municipal situé à McAuley, MB.

ADOPTÉE.

La séance est levée à 11 h 45.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Barry Lowes, Préfet Trisha Huberdeau, Directrice générale

ÉVÉNEMENTS À VENIR :